



TÉLÉCOPIE • FACSIMILE TRANSMISSION

DATE: 12 octobre 2023

A/TO: Toutes les missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies
et des autres organisations internationales à Genève

DE/FROM: Beatriz Balbin
Cheffe
Service des procédures spéciales

A handwritten signature in blue ink that reads "Beatriz Balbin".

FAX: +41 22 917 90 08

TEL: +41 22 917 49 89

E-MAIL: hrc-ie-albinism@un.org

REF:

PAGES: 4 (INCLUDING THIS PAGE)

COPIES:

OBJET/SUBJECT: **Lettre de l'Experte indépendante sur l'exercice des droits de l'homme par les
personnes atteintes d'albinisme – Rapport pour la 55^{ème} session du Conseil des droits
de l'homme**

Mandat de l'Experte indépendante sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme

12 octobre 2023

Excellence,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous en ma qualité d'Experte indépendante sur la jouissance des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme, conformément à la résolution 46/12 du Conseil des droits de l'homme.

Dans cette résolution, le Conseil des droits de l'homme appelle les États membres à coopérer pleinement avec l'Experte indépendante dans l'exercice de son mandat, et à envisager, entre autres, de lui fournir toutes les informations nécessaires relatives à ce mandat.

À cet égard, je sollicite des contributions écrites de la part des États membres et de diverses parties prenantes afin d'éclairer mon prochain rapport à la 55e session du Conseil des droits de l'homme en 2024 sur les personnes atteintes d'albinisme et le droit à l'éducation. Je souhaite recevoir autant d'informations que possible, y compris des exemples concrets relatifs aux questions mises en évidence dans le questionnaire ci-joint.

Les contributions écrites doivent être soumises dans un format accessible (document Word ou PDF), en anglais, français ou espagnol, avant le **12 novembre 2023** à l'adresse électronique de mon mandat hr-ie-albinism@un.org, en indiquant dans le titre de l'objet "Contribution au mandat sur l'albinisme - Rapport du CDH 2024."

Pour toute question complémentaire, veuillez contacter Mme Jolene Tautakitaki (jolene.tautakitaki@un.org).

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'assurance de ma très haute considération.



Muluka-Anne Miti-Drummond
Experte indépendante sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme

Questionnaire

Questionnaire : les personnes atteintes d'albinisme et le droit à l'éducation

L'experte indépendante sur la jouissance des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme concentrera son rapport à la 55ème session du Conseil des droits de l'homme sur le droit à l'éducation des personnes atteintes d'albinisme. Il convient de noter que les personnes atteintes d'albinisme sont également reconnues comme des personnes handicapées en raison de leur déficience visuelle et de leur susceptibilité particulière au cancer de la peau en raison du manque ou de l'absence de mélanine dans leur peau.

Pour établir son rapport, l'experte indépendante souhaite recevoir des contributions écrites des parties prenantes concernées, notamment des gouvernements nationaux, des organisations non gouvernementales nationales et internationales, des institutions nationales de défense des droits de l'homme, des organisations intergouvernementales internationales et régionales, des agences et entités des Nations Unies, des militants, des universitaires et des personnes atteintes d'albinisme elles-mêmes.

L'Expert indépendant invite toutes les parties prenantes intéressées à partager leurs points de vue et à fournir des informations sur les questions suivantes :

Données sur les personnes atteintes d'albinisme

1. Veuillez fournir des statistiques et des informations sur les personnes atteintes d'albinisme dans votre pays.
2. Veuillez fournir toutes les données dont vous disposez sur les personnes atteintes d'albinisme dans le secteur de l'éducation, que ce soit au niveau primaire, secondaire ou tertiaire.

Politique et cadre

3. Veuillez fournir des informations sur les cadres internationaux et régionaux que votre gouvernement a ratifiés ou auxquels il s'est engagé, dans le but de garantir le droit à l'éducation des personnes atteintes d'albinisme/personnes handicapées.
4. Veuillez fournir des informations sur les cadres législatifs et politiques que votre gouvernement a mis en œuvre pour assurer la pleine réalisation du droit à l'éducation des personnes atteintes d'albinisme/personnes handicapées.
5. Veuillez fournir des informations sur les efforts déployés par votre gouvernement pour assurer une éducation de qualité à tous les niveaux (primaire, secondaire, tertiaire) et sur la manière dont ces efforts s'inscrivent dans le cadre des 4A : disponibilité, accessibilité, acceptabilité et adaptabilité.
6. Veuillez fournir des informations sur les mesures d'aménagement raisonnable prévues pour les personnes atteintes d'albinisme/personnes handicapées aux différents niveaux d'enseignement dans votre pays.
7. Existe-t-il des programmes de protection sociale pour les personnes atteintes d'albinisme en relation avec le droit à l'éducation ?
8. Veuillez fournir des informations sur les mesures qui ont été mises en œuvre pour renforcer le droit à l'éducation en raison de la pandémie de COVID-19.

Défis ou obstacles en matière de droits de l'homme à la pleine réalisation du droit à l'éducation

9. Veuillez fournir des informations sur les problèmes ou les obstacles en matière de droits de l'homme qui affectent le droit à l'éducation des personnes atteintes d'albinisme dans votre pays.

10. Y a-t-il eu des initiatives ou des programmes mis en œuvre par le gouvernement et/ou d'autres parties prenantes pour aider les personnes atteintes d'albinisme à surmonter les obstacles qu'elles rencontrent dans l'accès à l'éducation ?

Sensibilisation aux personnes atteintes d'albinisme

11. Votre pays commémore-t-il le 13 juin comme la Journée internationale de sensibilisation à l'albinisme? Existe-t-il des initiatives dans le système éducatif pour sensibiliser à la Journée internationale de sensibilisation à l'albinisme ou aux personnes atteintes d'albinisme ?

Bonnes pratiques

12. Existe-t-il des bonnes pratiques qui ont été mises en œuvre pour garantir l'accès à une éducation de qualité aux personnes atteintes d'albinisme/personnes handicapées ?)

Merci de soumettre toute information pertinente relative aux questions ci-dessus en anglais, français ou espagnol à l'adresse email : hr-ic-albinism@un.org avant le **12 novembre 2023**.
